

Vous trouverez ci-dessous des exemples illustrant le fonctionnement de l'offre :

Exemple 1



Affaire nouvelle de 20 000 € avec 0% d'UC le 20/07/2024.



Taux de PB 2024 et 2025 bonifiés de 1,50% net sur la poche de 20 000 €***.

Exemple 2



Affaire nouvelle de 130 000€ avec 30% d'UC le 20/07/2024.



La condition UC n'étant pas respectée, il n'y aura donc pas de boost sur collecte.

Exemple 3



Affaire nouvelle de 130 000€ avec 50% d'UC le 20/07/2024.



Taux de PB 2024 et 2025 bonifiés de 1,50% sur la poche de 65 000€ investie en euros***.

Exemple 4



Affaire nouvelle de 50 000€ avec 0% d'UC le 02/07/2024 et versement libre de 80 000€ avec 0% d'UC le 20/07/2024.



La condition UC n'étant pas respectée, il n'y aura donc pas de boost sur collecte (130 000€ versés à 0% d'UC).

Exemple 5



Affaire nouvelle de 50 000€ avec 0% d'UC le 02/07/2024 et versement libre de 100 000€ avec 50% d'UC le 20/07/2024.



La condition UC n'est pas respectée car la somme des versements est supérieure à 100 000€, il n'y aura donc pas de boost sur collecte (150 000€ versés à 33% d'UC).

Exemple 6



Affaire nouvelle de 50 000€ avec 0% d'UC le 02/07/2024 et versement libre de 100 000€ avec 75% d'UC le 20/07/2024.



Taux de PB 2024 et 2025 bonifiés de 1,50% sur la poche de 75 000€ investie en euros*** (respect de 50% UC sur les 150 000 € versés).

Votre interlocuteur privilégié reste à votre disposition pour tout complément d'information.

* Il faut entendre par investissements réalisés entre le 1er juillet et le 31 juillet 2024, les investissements dont le dossier est reçu complet en gestion entre le 1er juillet et le 31 juillet 2024 inclus. Pour rappel, les versements ne doivent pas provenir d'un rachat effectué sur un contrat Generali.

***** Ce boost sur la collecte se cumule au taux servi sur le contrat (incluant le mécanisme de boost sur le stock**) dans une limite de rémunération globale du fonds euros liée au versement de 5,00% nette de frais de gestion.**

Lexique : PB : Participation aux Bénéfices

UC : Unité de Compte

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur le fonds Générations Croissance Durable supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds Générations Croissance Durable étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.